

C'est une royauté sublime dont Dieu est l'auteur et de laquelle découle une magistrature révéérée qui s'exerce avec tous ses droits, toutes ses prérogatives et sans autre maître que Dieu lui-même qui en est le principe et la fin. Oui, le père de famille est chez lui un roi, un législateur sans contrôle humain, un juge sans appel en ce monde, un dispensateur à l'image de Dieu même, et le pourvoyeur seul attiré du pain quotidien de ses enfants. Et cette dignité, ces charges, il les possède sous le regard et la protection de Celui à qui il dit tous les jours pour lui-même et pour les siens : Notre Père qui êtes aux cieux.

La mère, établie de droit divin dans une subordination réelle à l'égard de son époux, partage avec lui, sous cette dépendance hiérarchique, les mêmes prérogatives, et tous les deux s'entendent pour former une même autorité faite de force et de tendresse, d'énergie et de douceur, appuyée sur la raison et sur le cœur, pour atteindre sous les mêmes inspirations, dans un concert que jamais ne doit troubler aucune opposition ni discorde, le même objet commun, le bien des enfants.

Et si cette autorité commune tend à perdre de son action et ne rencontre pas toujours chez ceux en faveur de qui elle s'exerce cette soumission parfaite dont Jésus a voulu donner l'exemple, ne serait-ce pas parce que, oubliant les notions surnaturelles qui doivent guider les parents dans l'appréciation et dans l'accomplissement de leur mission, ils s'attachent plutôt à ce qui sert uniquement les intérêts de cette vie et se croient